

(N^o 11.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION 1854-1855.

**Projet de Loi qui approuve la Convention conclue,
le 20 février 1854, avec la ville de Bruxelles, au
sujet d'avances faites par le trésor public, de
1829 à 1832.**

*(Voir les N^{os} 188, session 1853-1854, et 49, 1854-1855 de la Chambre
des Représentants.)*

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE

La convention conclue, le 20 février 1854, avec la ville de Bruxelles, au sujet d'avances faites à divers titres, par le trésor, de 1829 à 1832, est approuvée et le Gouvernement est autorisé à en assurer l'exécution.

Bruxelles, le 15 décembre 1854.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) N. J. A. DELFOSSE.*

*Les Secrétaires,
(Signé) CH. VERMEIRE.
H. ANSIAU.*